



Mesures de réduction lors de travaux de restauration de la continuité écologique aquatique

Des mesures de réduction des impacts peuvent être prises en phase chantier lors de travaux de restauration de la continuité écologique en cours d'eau. Il s'agira de présenter la méthodologie de mise hors et en eau de nouveaux lits. A destination des maîtres d'ouvrage, bureaux d'études et services instructeurs.

L'Agence française pour la biodiversité est un établissement public du ministère de la Transition écologique et solidaire, créé au 1er janvier 2017 par la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. L'AFB exerce des missions d'appui à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de la connaissance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des milieux terrestres, aquatiques et marins.

<https://tinyurl.com/ERC-AFB>

Lundi 25 à 14h

Mini-conférence

Milieux et espèces
aquatiques

Mesures de réduction
Phase chantier
Rétablissement de la
continuité écologique
Impacts

Intervenant(s) : **Sophie
TUAUX**

AFB

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT